



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21055732

le,

Déposé au greffe du
tribunal de première instance de Liège,
division Arlon, le 30.04.2021
[Signature]
Greffe

N° d'entreprise : 0434 445 776

Nom

(en entier) : **FERRERO ARDENNES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Pietro-Ferrero 5, B- 6700 Arlon.**

Objet de l'acte : Mandats du Président, du Vice-Président et de l'Administrateur-Délégué - Renouvellement des mandats des Administrateurs - Procurations pour les formalités de publication.

I. EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JANVIER 2021.

Le Conseil constate que les mandats de Président et d'Administrateur-Délégué de Monsieur Giovanni NASI et le mandat de Vice-Président de Monsieur Ilario BULGHERONI arriveront à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil décide, sous la condition suspensive du renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs NASI et BULGHERONI, de renouveler leur mandat de Président et Administrateur-Délégué et de Vice-Président, respectivement. Lesdits mandats de Président, Administrateur-Délégué et Vice-Président viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 août 2021.

Le Conseil décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Johan LAGAE et Madame Els BRULS, ainsi qu'à tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff SCRL, établi Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, à titre individuel et avec faculté de substitution, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication afférentes aux résolutions susvisées.

II. EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2021

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Giovanni NASI, élisant domicile au siège de la Société à Rue Pietro Ferrero 5, 6700 ARLON;
- Monsieur Ilario BULGHERONI, élisant domicile au siège de la Société à Rue Pietro Ferrero 5, 6700 ARLON;
- et
- Monsieur Gabriele BERETTA, élisant domicile au siège de la Société à Rue Pietro Ferrero 5, 6700 ARLON.

Les mandats des Administrateurs ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social qui se clôturera au 31 août 2021.

Les mandats de de Messieurs Giovanni NASI, Ilario BULGHERONI et Gabriele BERETTA continueront à être exercés à titre gratuit.

Pour autant que de besoin, l'Assemblée constate que le Conseil d'Administration de la Société est désormais composé des membres énumérés ci-après :

- Monsieur Giovanni NASI ;
- Monsieur Ilario BULGHERONI ; et

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge

-Monsieur Gabriele BERETTA.

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Johan LAGAE et Madame Els BRULS, ainsi qu'à tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff SCRL, établi Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles (Belgique), à titre individuel et avec faculté de substitution, aux fins (i) d'établir, signer et déposer tout formulaire requis en vue de la publication des résolutions susvisées et (ii) d'accomplir toute autre formalité requise auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, d'un guichet d'entreprises ou de la Banque-Carrefour des Entreprises.

En outre, l'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Isabelle ROUSSEAU, employée de la Société et à Monsieur Raffaele Pece, employé de Ferrero SA, à titre individuel et avec faculté de substitution, afin d'accomplir toutes formalités en vue du dépôt des comptes annuels et de leurs annexes auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Pour extrait conforme,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).